



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 72042

Texte de la question

M. Christian Vanneste interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur le film d'animation "Le baiser de la lune". Il semblerait que des représentants d'associations homosexuelles l'aient rencontré, lundi 15 février 2010. D'après leur communiqué, "nous lui avons demandé de nous rassurer sur le fait que les enseignants qui en feraient usage ne seraient pas sanctionnés. Le ministre nous a répondu qu'ils avaient la liberté pédagogique". Selon ces *lobbys*, la déclaration du ministre, qui avait estimé la semaine dernière que "Le baiser de la lune" n'avait "pas vocation à être projeté en primaire", s'explique par "la période pré-électorale" où il "ne veut pas se mettre à dos un électorat conservateur". Il aimerait connaître son avis sur cette déclaration pour le moins surprenante.

Texte de la réponse

Concernant la diffusion éventuelle du court métrage d'animation en projet, intitulé « Le baiser de la lune », le ministère de l'éducation nationale n'a signé aucun partenariat autour de ce projet, et le ministre a confirmé que s'il jugeait que le projet n'a pas vocation à être montré en primaire, le choix des supports pédagogiques, en fonction du contexte éducatif et du public scolaire concerné, est laissé à la liberté de l'enseignant, conformément au code de l'éducation qui précise que « la liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des corps d'inspection ». Par ailleurs, le ministre a tenu à faire de la lutte contre les discriminations à caractère sexuel et en particulier contre l'homophobie, l'un des axes forts de son action. Il souligne que la lutte contre les discriminations est inscrite au coeur des priorités de l'éducation nationale pour l'année scolaire en cours et pour 2010-2011. Cet engagement se traduit notamment par une campagne de promotion de la ligne Azur, en mai 2010, service téléphonique destiné à écouter et à soutenir les adolescents qui s'interrogent sur leur orientation sexuelle. Pour faciliter le travail des équipes éducatives, l'éducation nationale a également tenu à mettre à leur disposition, sur le site du ministère, une brochure intitulée « L'homophobie, savoir et réagir ». Toutes les formes de discrimination sont particulièrement inadmissibles à l'école, lieu privilégié de l'enracinement de l'idée républicaine et de l'apprentissage d'un vivre ensemble fondé sur la raison, la formation au dialogue et à la liberté.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72042

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 février 2010, page 1872

Réponse publiée le : 5 octobre 2010, page 10869